

L'hospice du St-Gothard appartient au peuple suisse

Autor(en): **Schwabe, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **67 (1972)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174313>

Nutzungsbedingungen

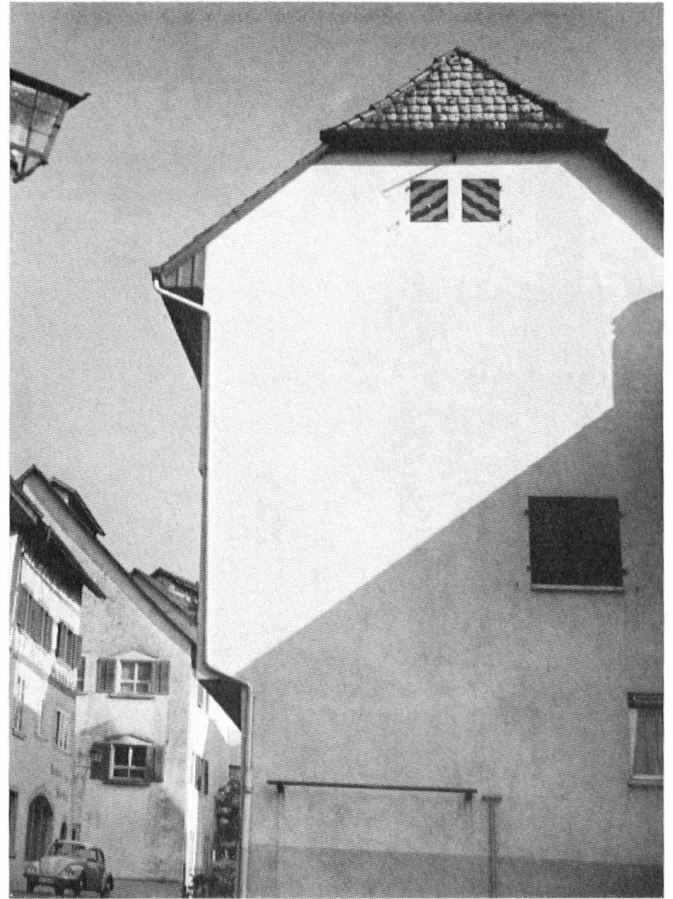
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Une seule maison manque dans la partie nord de la vieille ville. Elle était jolie, mais, en 1932, elle menaçait ruine et il fallut la démolir.

L'hospice du St-Gothard appartient au peuple suisse

Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à l'hospice du St-Gothard, notre secrétaire général Eberle a renseigné les journalistes présents sur le résultat de la collecte annoncée dans le 4^e fascicule de l'année dernière.

Or l'appel de notre ligue (Heimatschutz, 1971, No 4) a eu un plein, un remarquable succès. Rappelons que la Fondation estimait que deux millions étaient nécessaires, un million 200 000 francs pour l'achat de l'hospice et 800 000 pour la restauration et la rénovation des divers bâtiments (voir description et photos dans le No 1 de 1972).

Le jour de sa constitution la Fondation avait déjà un capital de 810 000 francs, dont la provenance était la suivante:

De la Confédération 500 000, du canton du Tessin 150 000, du canton d'Uri 100 000, de la commune

d'Airolo 50 000, du fonds commun du Heimatschutz 50 000 et de la Ligue pour la protection de la nature 50 000.

En réponse à «l'appel au peuple suisse» (page 1 du 1^{er} fascicule de 1972), une somme totale de 1 200 000 fr. a été souscrite. 32 000 versements viennent de particuliers (total 635 000); 250 souscriptions de maisons de commerce et d'industrie (total 230 000); 720 de cantons et communes (total 330 000). Quant aux dépenses d'organisation et de propagande, elles se montent à 80 000 fr.

Comme on constate que les dons proviennent de tous les cantons, on est fondé à déclarer que l'hospice du St-Gothard est vraiment propriété du peuple suisse. La fondation est fermement résolue à assumer son rôle de gérant et à assurer l'avenir. En priorité il s'agira de restaurer l'ancien hospice (photos No 1,

p. 6 et 16) avec la chapelle attenante et de décider à quoi il servira. Ensuite il faudra construire une station d'épuration.

Dès cet été une famille uranaise qui a l'expérience de l'exploitation d'un hôtel, a été engagée comme locataire de l'hospice; elle a pris en main l'entreprise aussitôt après le départ de l'ancien propriétaire. Le président de la Fondation, M. Marti, maire d'Airolo, souhaita bon succès au nouvel occupant; le vice-pré-

sident Albert Wettstein pour sa part, ancien secrétaire de notre ligue, put annoncer un projet qui sera bientôt réalisé, à savoir l'utilisation comme lieu de vente d'articles et de souvenirs de Suisse d'un kiosque où le «kitsch» sera rigoureusement prohibé.

Il y a eu cet été cinquante ans qu'un service régulier de cars postaux a été inauguré. Cet anniversaire, a été aussi célébré. *E. Schwabe (trad. Ld G.)*

Un élément très précieux de notre patrimoine culturel: le moulin alpestre de Ftan

Appel aux membres du «Heimatschutz» suisse

Le dernier moulin alpestre de l'Engadine, à Ftan, sur la terrasse ensoleillée qui domine de très haut le cours de l'Inn, appartient désormais aux membres de la Ligue suisse du patrimoine national. Les téléspectateurs de Suisse alémanique qui ont suivi l'émission «Grüezi mitenand» du 18 septembre 1971 lui en ont fait cadeau, avec mission de le conserver sur place et dans le meilleur état possible, en tant que témoin (bientôt unique) d'une époque intéressante de notre histoire culturelle, et de le rendre accessible au public.

Cette tâche en vaut la peine. Les moulins, tels que celui qui est encore en exploitation à Ftan, étaient fort nombreux autrefois dans toutes les Alpes suisses. Rien qu'à Ftan, il y en avait six, ce qui montre que la Basse-Engadine était en ce temps-là – on a peine à le concevoir aujourd'hui – un important «grenier». Certes, il existe encore quelques-uns de ces moulins en divers coins du pays, notamment à Trin Mulin, Salouf, Ulrichen, Reckingen, Selkingen, Fiescherthal, et l'on peut aussi en voir un au Musée national de Zurich, ainsi qu'au Musée régional de Scuol. Mais, à plus ou moins brève échéance, ces deux objets de musées seront les derniers souvenirs d'une petite industrie jadis fort répandue; et des objets de musées, sortis de leur cadre originel, n'auront guère de valeur instructive pour les générations futures. Conservons du moins fermement, là où il est, un de ces moulins alpestres, afin qu'à l'avenir chacun puisse revivre un peu de ce que fut la vie de nos prédécesseurs.

A cet égard, celui de Ftan est particulièrement approprié. L'installation est encore en fort bon état; c'est une merveille de mécanique ancienne, dont pratiquement toutes les parties, y compris même les éléments mobiles, sont en bois. Tous les outils, en particulier ceux qui servent à faire les meules de pierre, sont encore là, ainsi que deux de ces meules. Le moulin

comprend aussi l'habitation du meunier, et l'ensemble se trouve dans un site avenant.

Mais, pour que ce moulin soit entretenu et libre d'accès, et que d'autre part quelqu'un soit en permanence à la disposition des visiteurs – car il est indispensable que cette merveille leur soit présentée, pour qu'ils en retirent toute l'impression voulue –, le meunier ne doit pas manquer d'un logement convenable. Or, le logis actuel ressemble plus à un minable abri qu'à une véritable habitation. Aussi la Ligue du patrimoine national et l'ex-proprétaire, M. Florineth, ont-ils conclu un accord. Ce dernier a vendu son bien à la condition que lui et sa femme aient le droit d'y finir leurs jours; de plus, la Ligue s'est engagée à restaurer le moulin et à y aménager du même coup un logement moderne qui, plus tard, puisse servir à un gérant. La conservation du moulin, en tant que «monument culturel», n'aurait effectivement pas grand sens si le logis attendant, nécessaire pour s'en occuper, n'était pas aménagé en conséquence. Le comité central a ratifié cet accord, conforme aussi à ce qu'en attendent tous les donateurs qui, dans le cadre de l'émission «Grüezi mitenand», ont contribué à cet achat, à commencer par l'Union suisse des maîtres boulangers et pâtisseries, et l'Union suisse des meuniers.

Ce n'est que tout récemment que le projet élaboré par l'architecte Jon Clos Brunner, à Scuol, a permis de se rendre compte clairement du coût de l'entreprise. Et vraiment, la propriété d'un «monument culturel» ne représente pas seulement une noble tâche, mais aussi un onéreux devoir. La restauration, l'aménagement et les installations prévues pour les visiteurs coûteront environ 180 000 francs. Cette somme, nous ne pouvons pas la porter au compte de nos dépenses courantes, quand bien même un premier fonds est à disposition, grâce aux efforts de l'«Aktion Pro Mühle Ftan».